

## Prime exceptionnelle 2013 : Quand le dogmatisme l'emporte sur les attentes des salariés !

22 mai 2013

Après 3 années sans augmentation générale de salaire pour les agents sous CCN, et 3 années sans augmentation de la valeur du point de la fonction publique pour les agents sous statut 2003 aussi, la NAO 2013 à Pôle Emploi s'est conclu avec la mise à signature d'un accord par la DG. Celui-ci prévoyait le versement pour les agents de Pôle Emploi sous CCN et sous statut public d'une prime exceptionnelle de 460 euros bruts pour les agents non cadres et 400 euros bruts pour les cadres (hors cadres dirigeants), soit une enveloppe globale de **30 Millions d'Euros**.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a revendiqué comme principe à l'ouverture de la négociation que cette NAO s'applique aussi aux agents publics.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a fait plusieurs propositions :

- Une **augmentation générale du point et de la part fixe**
- Une **prime exceptionnelle de 1000 euros**

La réponse de la direction **ne correspond pas aux attentes** de la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** pour autant nous avons voté « Pour » et nous avons signé l'accord soumis à signature.

**Pourquoi cette signature ?**

**Notre signature est une signature responsable et réfléchie.**

Si nous **regrettons** que la Direction ait proposé une prime avec **2 niveaux**, l'effort consenti par les agents de Pôle Emploi étant d'une même importance, il nous semblait impensable de priver les agents de cette prime pour ce motif.

- **Nous** avons **obtenu un relèvement du montant de la prime en passant de 3 à 2 niveaux et une réduction de l'écart.**
- Cette prime était une forme de **reconnaissance des efforts** du personnel de Pôle Emploi.
- Cette **prime** était **attendue** car le montant, même s'il ne correspond pas à nos demandes, n'est pas un montant « minable » comme certains se plaisent à le dire. Nous savons qu'elle aurait été bienvenue dans nombre de foyers de nos collègues.

Le **constat** au jour d'aujourd'hui est **sans appel** :

- seulement **2 syndicats** ont signé l'accord (CFE-CGC Métiers de l'Emploi et CFDT)
- et **3 syndicats (FO, CGT et SNU)** ont refusé de le signer.

Le **jusqu'au-boutisme** de ces syndicats a pour conséquence de priver les agents de Pôle Emploi du versement d'une prime exceptionnelle de 400 et 460 euros.

